

## Mgr Jean Laffitte : “J’encourage à participer à la manifestation du 24 mars”

Article rédigé par *Mgr Jean Laffitte*, le 22 mars 2013

**Interrogé à Rome par Aymeric Pourbaix, le secrétaire du Conseil pontifical pour la famille en appelle au devoir de conscience : “C’est l’honneur des citoyens de vouloir défendre le bien commun, et c’est l’honneur des chrétiens que de vouloir participer à cette défense. » Nous sommes heureux de diffuser à sa demande les encouragements de Mgr Laffitte aux manifestants.**

### **Le mouvement né en France le 13 janvier est-il observé attentivement à Rome ?**

Non seulement ce qui s’est passé le 13 janvier a été observé à Rome avec la plus grande attention, mais le mouvement qui a été enclenché a suscité admiration et espérance. La mobilisation contre le soi-disant « mariage pour tous » a montré qu’aucune force de dissuasion n’est en mesure d’empêcher une personne d’agir selon sa conscience et de refuser d’agir contre elle. Se mobiliser ainsi dans une démarche collective, et de façon pacifique, est un service éminent au bien commun de la société. Cela contribue à sauvegarder une véritable culture de l’amour et de la vie. C’est l’honneur des citoyens de vouloir défendre le bien commun, et c’est l’honneur des chrétiens que de vouloir participer à cette défense. Pour ce motif, je ne peux qu’encourager tous ceux qui le pourront à être présents le 24 mars pour manifester dans le même esprit que le 13 janvier. J’ajoute que tout chrétien est un citoyen à part entière, et le souvenir de son baptême ne peut que le stimuler à être exemplaire aussi dans l’édification d’une société juste.

### **Comment résister politiquement en France à l’idéologie du *gender*, qui réclame et obtient des « droits » de Londres à Buenos Aires ?**

Il s’agit de montrer le caractère fallacieux des arguments juridiques qui veulent fonder ces prétendus droits. L’invocation du principe d’égalité est en ce sens une véritable imposture juridique, car l’égalité entre deux personnes ne peut se référer qu’à leur dignité personnelle, et non à des droits relatifs. Se marier est un droit, certes, mais c’est une démarche publique soumise à des conditions, la première étant de s’unir dans une communauté de vie et d’amour avec une personne diversement sexuée, en vue de fonder une famille. Deux personnes de même sexe ne peuvent prétendre accomplir une telle démarche, sauf à changer le sens et la nature même de l’institution du mariage, ce qui ne peut se faire que par une violence législative, comme on peut l’observer aujourd’hui dans le cas de la France. Les premières victimes sont les enfants privés arbitrairement et a priori de la présence d’un père et d’une mère. Leur intérêt n’est simplement pas pris en considération.

Il convient de résister en face d’une telle violence qui se dissimule derrière des apparences de tolérance. Pour résister, il convient de s’engager dans des associations, de travailler avec d’autres, et d’exercer une grande vigilance à l’égard de ce qui est enseigné aux jeunes et aux enfants. Je rappelle que c’est à la suite d’une protestation de parents d’élèves scandalisés de ce qu’ils venaient de découvrir dans les programmes scolaires de Sciences de la Vie de la Terre (SVT), que le débat sur le *gender* a été ouvert en France. Il y a urgence à

lire, à s'informer et à approfondir les thèmes relatifs au mariage et à la famille. Toutes les initiatives dans cette direction sont les bienvenues. Quand le débat démocratique est absent, il est alors légitime de dire publiquement son désaccord.

**Comment l'Église peut-elle fédérer des populations hétérogènes autour d'exigences éthiques et anthropologiques ? La liberté d'expression vous semble-t-elle restreinte sur ces sujets, par des lois comme celle sur l'homophobie ?**

Les chrétiens, quant à eux, doivent prendre l'habitude d'interpeller leurs députés et sénateurs chaque fois que les questions débattues contiennent un enjeu important. Cela vaut pour l'institution du mariage, pour la défense et la protection de la vie humaine, du moment de la conception à la mort naturelle, sans oublier toutes les questions liées à la fin de la vie ; en particulier les projets de légaliser l'euthanasie doivent nous maintenir vigilants.

Parmi toutes les questions agitées aujourd'hui, le *gender* revêt une importance spécifique, car il touche aux structures les plus fondamentales de la nature humaine dans son altérité, et remet en cause le droit des enfants à être accueillis dans un foyer constitué par un père et une mère. Il y a donc un engagement nécessaire pour éviter toute discrimination grave à l'égard des enfants. Ces impératifs, les chrétiens les partagent avec tous les hommes de bonne volonté.

Il y a enfin une tentative de réduire la liberté d'expression des citoyens en les culpabilisant par de nouvelles normes morales qui, parce qu'elles ne sont pas définies rigoureusement à partir de la loi naturelle, les marginalise arbitrairement. On a entendu des responsables politiques dire que n'être pas d'accord avec le « mariage gay » était une expression d'homophobie ! Il y a dans ces procédés une atteinte grave à la liberté des citoyens. Quand cela touche des questions aussi fondamentales, il est légitime et parfois nécessaire moralement d'invoquer l'objection de conscience.

**Propos** recueillis par Aymeric Pourbaix, pour *Famille chrétienne*, 21 marzo 2013, diffusés à sa demande par Mgr J. Laffitte.